

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant n°1 Prestation de service RAM

N° de dossier SIAS : 200540060

Entre :

La Commune de Rouen, représentée par son Maire, Monsieur Yvon ROBERT, dont le siège est situé Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle – 76037 ROUEN CEDEX.

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La caisse d'Allocations familiales de Seine-Maritime, représentée par son Directeur, Monsieur Pascal Hamonic, dont le siège est situé 4, rue des Forgettes – CS 86017 - 76017 Rouen Cedex.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention « Prestation de service RAM » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 -L'objet de la convention

L'article « Durée de la convention » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant :

« Durée de la convention »

« La présente convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Elle se renouvelle par demande expresse. »

Article 2 -Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 3 -Effet et durée de l'avenant

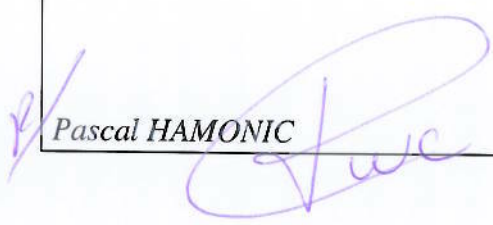
Le présent avenant prend effet à compter du 01 janvier 2016.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Rouen, le 06 décembre 2016, en 2 exemplaires

Le Directeur de la Caf

Le gestionnaire


Pascal HAMONIC

Yvon ROBERT